



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

09/12/2021

DATE D'AFFICHAGE

09/12/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 24

OBJET :

CAO - Remplacement d'un membre démissionnaire

Pour : 21

Contre : 3

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le 21/12/2021

Publiée le : 22/12/2021

Notifiée le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 15 décembre 2021 à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle Jules Menet, étant donné la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie -Solange GRILLOT, Alain SOUDET, Fleurine BOCQUILLON, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

Étaient absents excusés :	donne pouvoir à :
Sylvain PASTORELLO	Ariel SHEPS
Stéphanie MARTINS VIANA	Alexa PELAGE
Laurent PERTHUIS,	Stéphane RAYNAL
Christine DAVOINE	Claire HERLIN
Julien CAYZAC	Hervé FRANEL
Jacqueline GALEAZZI	Marie Solange GRILLOT
Maria PYRKA	Marie, Solange GRILLOT
Philippe VAN ROSSOMME	Mariannick MORVAN
Rodolphe WELSCH,	Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Était (ent) absent (es) : Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Léa PHALLIPOUX

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRE
REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE**

Afin de permettre aux représentants des différentes tendances du Conseil Municipal d'être informés au stade de la procédure d'instruction des dossiers de marchés publics en CAO, il est nécessaire de constituer la commission correspondante.

Celles-ci sont ouvertes aux élus des listes de la majorité et de l'opposition sur la base d'une représentation proportionnelle au plus fort reste correspondant à la proportion de sièges détenus au sein du Conseil Municipal.

VU l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2020/VI/56, élisant les membres de la CAO et de la commission DSP,

VU la démission de Mme DAVOINE, membre suppléant à la CAO, et qu'il est proposé de la remplacer,

CONSIDERANT qu'il est proposé de concilier le principe de représentation proportionnelle au plus fort reste, lors d'un remplacement d'un membre titulaire ou suppléant et ce, afin de pour garantir tout le long du mandat en cours le respect du principe du pluralisme imposé par l'article L.2121-22 du CGCT,

CONSIDERANT la liste unique qui a été présentée pour la Commission CAO, et qu'il convient de maintenir la règle de représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDERANT le mode de scrutin, accepté à l'unanimité par l'Assemblée par un vote à mains levées,

Il est proposé une liste unique pour la Commission d'Appel d'Offres, comme suite :

CAO / TITULAIRES

- Françoise BOUSSAT
- Hervé FRANEL
- Stéphane RAYNAL
- Ariel SHEPS
- Stéphane LE PECULIER

CAO / SUPPLEANTS

- Claire HERLIN
- Christine DAVOINE → remplacée par M. Guy-Charles HUMBERT
- Alexa PELAGE
- Marie Solange GRILLOT
- Laure CHENU

Il est procédé au vote à *main levée*

POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Après appel à candidature et composition de liste suivante :

CAO / TITULAIRES

- Françoise BOUSSAT
- Hervé FRANEL
- Stéphane RAYNAL
- Ariel SHEPS
- Stéphane LE PECULIER

CAO / SUPPLEANTS

- Claire HERLIN
- Guy-Charles HUMBERT
- Alexa PELAGE
- Marie Solange GRILLOT
- Laure CHENU

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE
AVEC 21 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (M. LE PECULIER, MME CHASSIN
DE KERGOMMEAUX, M. WELSCH)**

PRÉCISE que cette commission est composée :

- Du Maire ou de son représentant,
- De 5 Conseillers Municipaux titulaires et suppléants désignés à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

DIT que par suite des votes, les membres suivants sont élus :

	Titulaires	Suppléants
Appel d'Offres	Françoise BOUSSAT Hervé FRANEL Stéphane RAYNAL Ariel SHEPS Stéphane LE PECULIER	Claire HERLIN Guy-Charles HUMBERT Alexa PELAGE Marie Solange GRILLOT Laure CHENU

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme



Le Maire
Mariannick MORVAN

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : COMMISSION D'APPEL D'OFFRE - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE
DEMISSIONNAIRE

Date de décision: 15/12/2021

Date de réception de l'accusé 22/12/2021

de réception :

Numéro de l'acte : 12_78

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20211215-12_78-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de representants

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 78 - DELIB CAO REMplacement MEMbre DEMISSIONNAIRE.pdf (

99_DE-091-219102324-20211215-12_78-DE-1-1_1.pdf)